

09 mai 2020 -19:38

Appartient à [Conseil des ministres du 9 mai 2020](#)

Surveillance dosimétrique : registre d'exposition et passeport radiologique

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant la forme, le contenu ainsi que les modalités et restrictions d'accès et d'usage du registre d'exposition et du passeport radiologique, dans le cadre de la surveillance dosimétrique.

Le projet définit :

- les modalités relatives au fonctionnement et à l'usage du registre d'exposition
- les conditions et les modalités concernant la mise en place, l'utilisation et le fonctionnement du registre d'exposition
- la forme du registre d'exposition
- le contenu du registre d'exposition
- les règles relatives aux obligations des parties concernées par le fonctionnement et l'utilisation du registre d'exposition
- le contenu et la forme du passeport radiologique
- les règles à respecter concernant le fonctionnement et l'utilisation du passeport radiologique

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal fixant la forme, le contenu ainsi que les modalités et restrictions d'accès et d'usage du registre d'exposition et du passeport radiologique et modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be